

# Créer une Structure Associative

## PRESENTATION

- ✿ La loi du 1er juillet 1901 constitue le texte de base d'une association donnant aux groupes qui veulent acquérir une capacité juridique, un cadre à la fois souple et rigoureux.
- ✿ « L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. » Article 1er de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.
- ✿ « Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable, mais elles ne jouiront de la capacité juridique que si elles se sont conformés aux dispositions de l'article 5. » (Déclaration et information publique de son existence) Article 2 de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.
- ✿ L'association possède une permanence et a un caractère non lucratif (les bénéfices, si il y en a doivent être réinvestis dans actions de l'association).

## AVANTAGES ...

Se constituer en association n'a rien d'obligatoire. Vous pouvez tout à fait vous regrouper avec des amis pour pratiquer votre discipline sportive de prédilection ou développer un sport. Mais se déclarer en association permet de bénéficier d'avantages comme :

- ✿ Acquérir une « personnalité morale » et une « capacité juridique »
- ✿ Il peut dès lors ouvrir un compte bancaire, acheter du matériel, assurer ses adhérents et surtout recevoir des subventions publiques voire embaucher du personnel.

## ET INCONVENIENTS

- ✿ Trouver une équipe d'encadrement (bénévoles) formée aux différents types de handicaps
- ✿ Structurer le club (locaux, lieux, créneaux horaires d'entraînements...) et les disciplines pratiquées suivant le type d'associations choisies (club, section handisport dans club valide ou AS au sein d'un centre)

## VOS ACTIONS CONCRETES

La loi de 1901 et son décret d'application expliquent la manière de créer une association. Pour créer une association, quelques étapes à suivre :

- 📄 Etape 1 : Définir un projet
- 📄 Etape 2 : Créer les statuts
- 📄 Etape 3 : Créer une assemblée générale constitutive
- 📄 Etape 4 : Se déclarer à la préfecture
- 📄 Etape 5 : Se publier au Journal Officiel
- 📄 Etape 6 : S'affilier à la FFH
- 📄 Etape 7 : Demander l'Agrément Sport après un an d'existence

Sauf dans le cas de la création d'une section handisport dans un club valide.

## LA FFH A VOTRE SERVICE

LA FFH vous propose des modèles prêts à remplir :

- ~ Statuts : <http://www.handisport.org/content/federation/textes.php>
- ~ Déclaration initiale à la préfecture
- ~ Publication au Journal Officiel
- ~ Modèle de règlement intérieur
- ~ Fiche d'adhésion
- ~ Convocation à l'assemblée générale ordinaire

N'hésitez pas à démarcher le CDOS ou la DDJS ainsi que votre Comité Handisport qui peuvent vous soutenir dans la création de votre structure associative.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- ⇒ Loi 1901 :  
<http://associanet.com/docs/loi1901.html>,  
[http://perso.orange.fr/association.1901/HTLM/textes/Textes de loi.htm](http://perso.orange.fr/association.1901/HTLM/textes/Textes_de_loi.htm)